Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_43-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la Présidence de Christophe MARTINS

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Yannick FOUVILLE, Delphine DAVID, Anne-Sophie PATRU, Bruno DUTEIL.

Etaient excusés : Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD, Jean-Claude DENIS

La séance est ouverte à 9h30.

Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

ÉNERGIE –ADHESION A L'ASSOCIATION TARANIS – ÉNERGIE PARTAGEE

N° Délibération B/2026/43

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, et de l'étude de Planification Énergétique Territoriale, la question de la participation citoyenne à la transition énergétique et plus spécifiquement au développement de projets d'énergies renouvelables a été soulevée. Pour répondre à cet enjeu, le service environnement a proposé l'adhésion au réseau TARANIS.

Créé en 2011, TARANIS est porté depuis janvier 2022 par l'association Breizh ALEC. Le réseau ambitionne d'accélérer le développement de projets d'installation d'énergie renouvelable (EnR) citoyenne en Bretagne. En fédérant aujourd'hui plus de 50 porteurs et porteuses de projets (associations, collectivités, sociétés de projet), TARANIS permet ainsi aux citoyen·nes de s'approprier la question énergétique et de contribuer ainsi à la transition de la région bretonne.

Différents outils sont mis à disposition des membres du réseau : accompagnement dans leur projet, sessions de formation, échanges de bonnes pratiques, outils méthodologiques, etc. Les objectifs de TARANIS sont de :

- Créer un pôle de mutualisation des ressources et des compétences
- Faire émerger de nouveaux projets citoyens avec les habitants et les collectivités
- Favoriser et appuyer le portage de projets citoyens
- Valoriser les projets d'énergies renouvelables citoyens menés en Bretagne

L'adhésion au réseau TARANIS facilite la rencontre avec d'autres porteurs de projets pour partager ses expériences (montages juridiques, mobilisation locale, méthodologie, ingénierie financière ..., visites de projets), permet de mutualiser des informations, de bénéficier d'une assistance juridique, de participer à des sessions de formations, d'avoir accès à des outils méthodologiques, etc.

L'adhésion annuelle forfaitaire est de 0.02€ centimes d'euros par habitant par an soit une somme totale pour 2026 de 544.34€. Ce montant est inscrit au budget 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260709-B_2026_43-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Cette adhésion permettra à Montfort Communauté de :

- Bénéficier d'animations dans le cadre de la sensibilisation aux énergies renouvelables,
- Bénéficier d'une offre de formations (des formations sur mesure peuvent être proposées),
- Bénéficier d'un accompagnement à l'émergence des projets qui repose sur un appui technique et méthodologique à la constitution d'un collectif citoyen en partenariat avec la collectivité.

Afin d'assurer une continuité au sein de l'association, il est proposé de renouveler les deux référents politiques désignés lors de l'adhésion en 2026 :

- Delphine DAVID en tant que référent principal ;

- Un agent du service environnement est également désigné.

Le montant est de 544.34€ (27217 habitants (DGF 2026) * 0.02 €TTC / hab).

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu l'article L.229-26 du code de l'environnement,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à La Transition Energétique Pour La Croissance Verte (LETCV),
Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial,
Vu l'arrêté du 04 Août 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial,
Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu la délibération n° CC/2023/22 du Conseil Communautaire de Montfort Communauté en date du 02 mars 2023 relative à l'approbation du PCAET par le Conseil Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion à l'association TARANIS pour l'année 2026 pour une cotisation de 544.34€
- approuve le nom des référents politiques ;
- autorise le Président à exécuter cette décision, à signer tout document s'y rapportant et y apporter le cas échéant toute modification mineure.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

